



PROJET PÔLES INTÉGRÉS DE CROISSANCE

SOLlicitation de MANIFESTATIONS D'INTERET « VALIDATION DU PLAN D'URBANISME DIRECTEUR (PUDI) DES VILLES DE SAINTE MARIE ET NOSY BE »

Crédit IDA 69290

AMI N° C-376-PIC3/2025

Date de lancement : 17 janvier 2025

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3). Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat de consultance en objet.
2. La mission consiste à finaliser la procédure de validation du PUDI. Spécifiquement, il s'agit de : (i) assurer techniquement la présentation et la mise à jour du PUDI suivant les différentes étapes administratives de sa validation conformément à la loi 2015-025 du 03 février 2016, relative à l'urbanisme et à l'habitat, et (ii) assurer l'accompagnement logistique de chaque étape de validation et de notification du PUDI.
3. Les termes de référence détaillés pour la mission peuvent être consultés sur le site www.pic.mg
4. La coordination nationale du Projet PIC3 invite les cabinets d'études/firmes à manifester leur intérêt à fournir les services ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent fournir toutes les informations nécessaires démontrant qu'ils ont les qualifications requises et la compétence à assurer les services et joindre dans leurs dossiers au moins les documents suivants :
 - Une lettre de manifestation d'intérêt ;
 - Un dossier de présentation détaillé du cabinet d'études/firme (format libre), dans laquelle leurs expériences générales et spécifiques, liées à la mission, soient mise en exergue.

Il est important de noter que le dossier de manifestation d'intérêt ne doit fournir aucun renseignement sur les personnels-clés listés dans les termes de références.

5. Les cabinets d'études/firmes peuvent s'associer à d'autres cabinets pour renforcer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si le cabinet prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.
6. Le cabinet d'études/firme sera sélectionné en accord avec les procédures de la Banque Mondiale définies dans le « Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que les Services de Consultants », édition Juillet 2016 et ses mises à jour, suivant la méthode de Sélection Fondée sur Les Qualifications des Consultants (SQC).
7. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés exclusivement par mail sous format PDF au plus tard le **31 janvier 2025** à 16 heures (heure locale) à l'adresse : procurement@pic.mg

L'objet du mail d'envoi doit porter obligatoirement la mention suivante « AMI N° C-376-PIC3/2025 – **VALIDATION DU PUDI DE SAINTE MARIE ET NOSY BE** ».

Le Projet décline la responsabilité de la non-considération des candidatures ne respectant pas cette disposition obligatoire.

Antananarivo le 17 janvier 2025
Le Projet Pôles Intégrés de Croissance